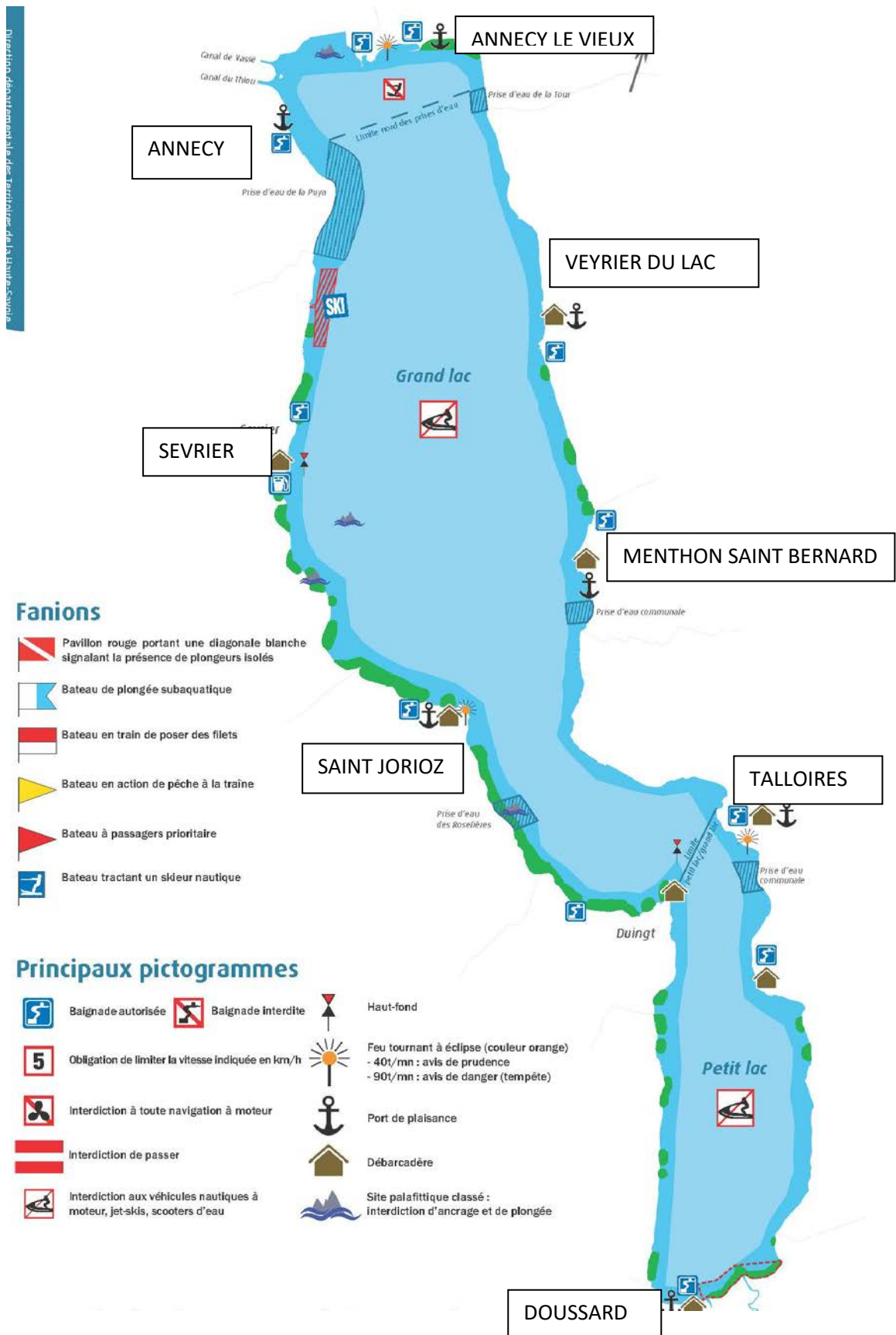


Les mises à l'eau autour du Lac d'Annecy



ANNECY

La Ville d'Annecy possède deux rampes de mise à l'eau. L'une se situe aux Marquisats, à côté de Société des Régates à Voiles d'Annecy (SRVA) et la seconde à Albigny, entre la plage et le port.

Les deux sont gratuites.

Les véhicules ne peuvent pas stationner à proximité.

Pour les Marquisats, il y a le **parking des Marquisats** situés à quelques dizaines de mètres de la rampe de mise à l'eau. Ce parking est payant.

<https://goo.gl/maps/kx8HFjawdo2xmuvX9>



ANNECY LE VIEUX

Pour Albigny, il y a la contre-allée du petit port et le **parking Belle Etoile**. Par contre il ne sera pas possible d'y laisser une remorque accrochée au véhicule.

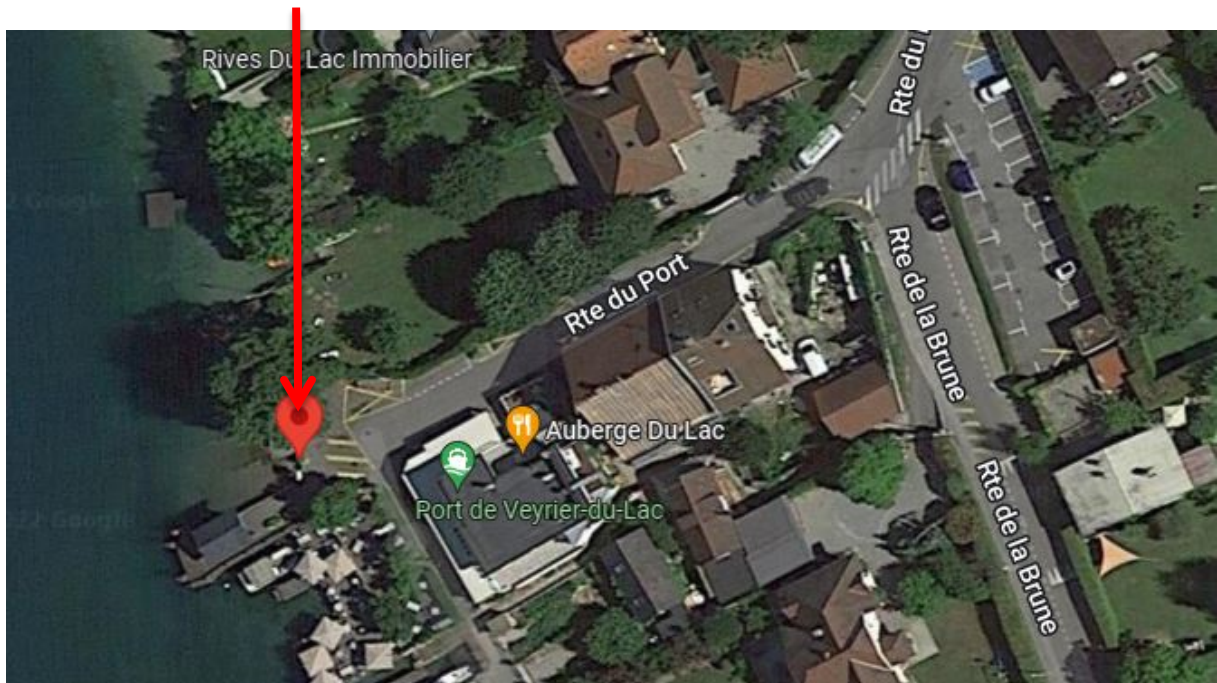
<https://goo.gl/maps/Y5pRAB78gvMd56JJ8>



VEYRIER DU LAC :

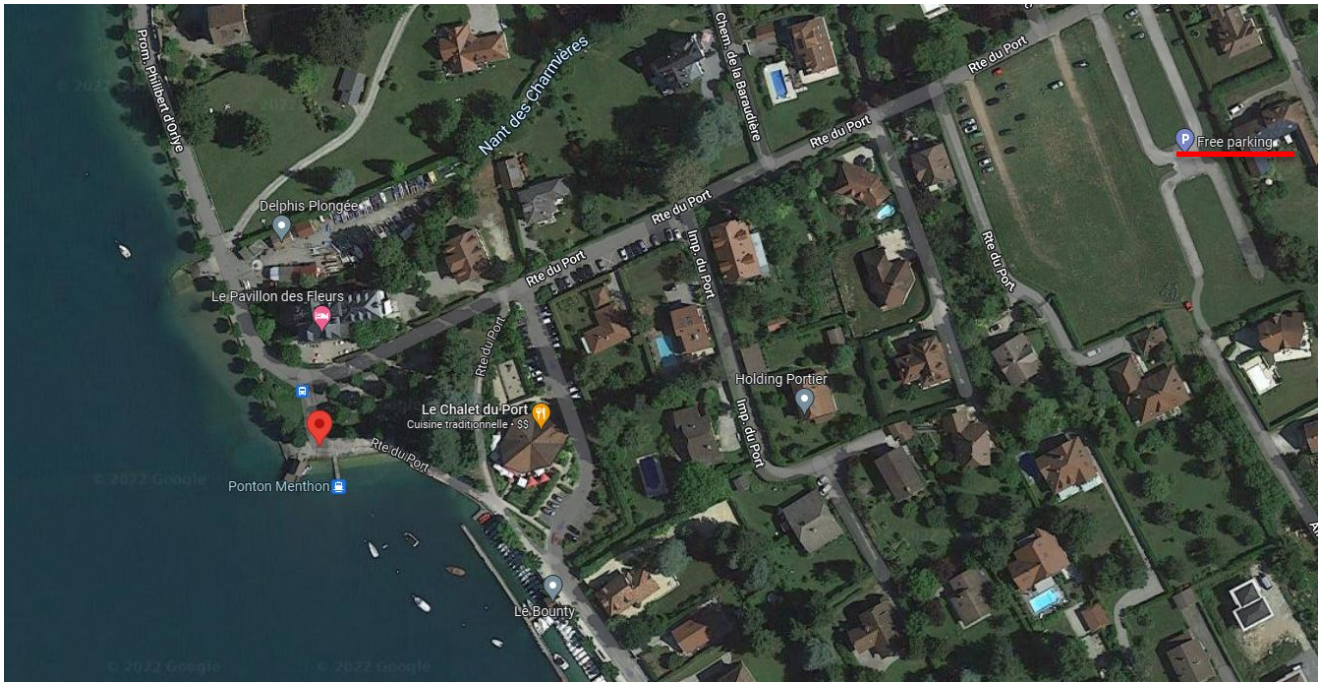
Mise à l'eau libre mais inaccessible au bateau de plus de 5 m. Parking payant

<https://goo.gl/maps/4ycPbF69W5epucBu9>



MENTHON SAINT BERNARD

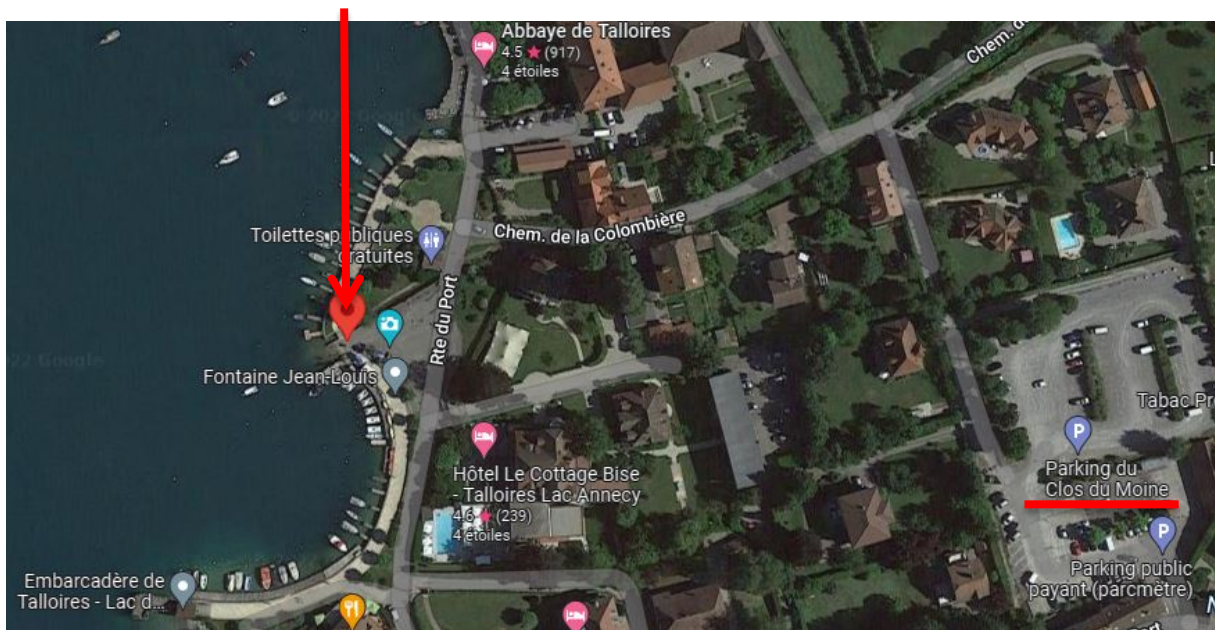
Une mise à l'eau libre. Un parking gratuit.



TALLOIRES :

La commune dispose d'une mise à l'eau avec accès gratuit. Elle est située dans la baie de Talloires. Aucun emplacement réservé aux « remorques » n'est disponible sur site. Le stationnement y est interdit. Parking du Clos du Moine situé plus loin.

<https://goo.gl/maps/RKkYsV9YLuwWzSwR7>



DOUSSARD :

L'accès pour la mise à l'eau est possible pour tout le monde.
Il existe plusieurs formules

- ABONNEMENT ANNUEL = 121 Euros
- PASSAGE JOURNÉE = 18 Euros
- ACCES SEMAINE = 68 Euros
- TARIF PROFESSIONNEL = 610 Euros

Pour cela il suffit de se rendre sur place aux heures d'ouverture (Du Lundi au Vendredi 9h - 18h) pour venir enregistrer la plaque d'immatriculation du véhicule.

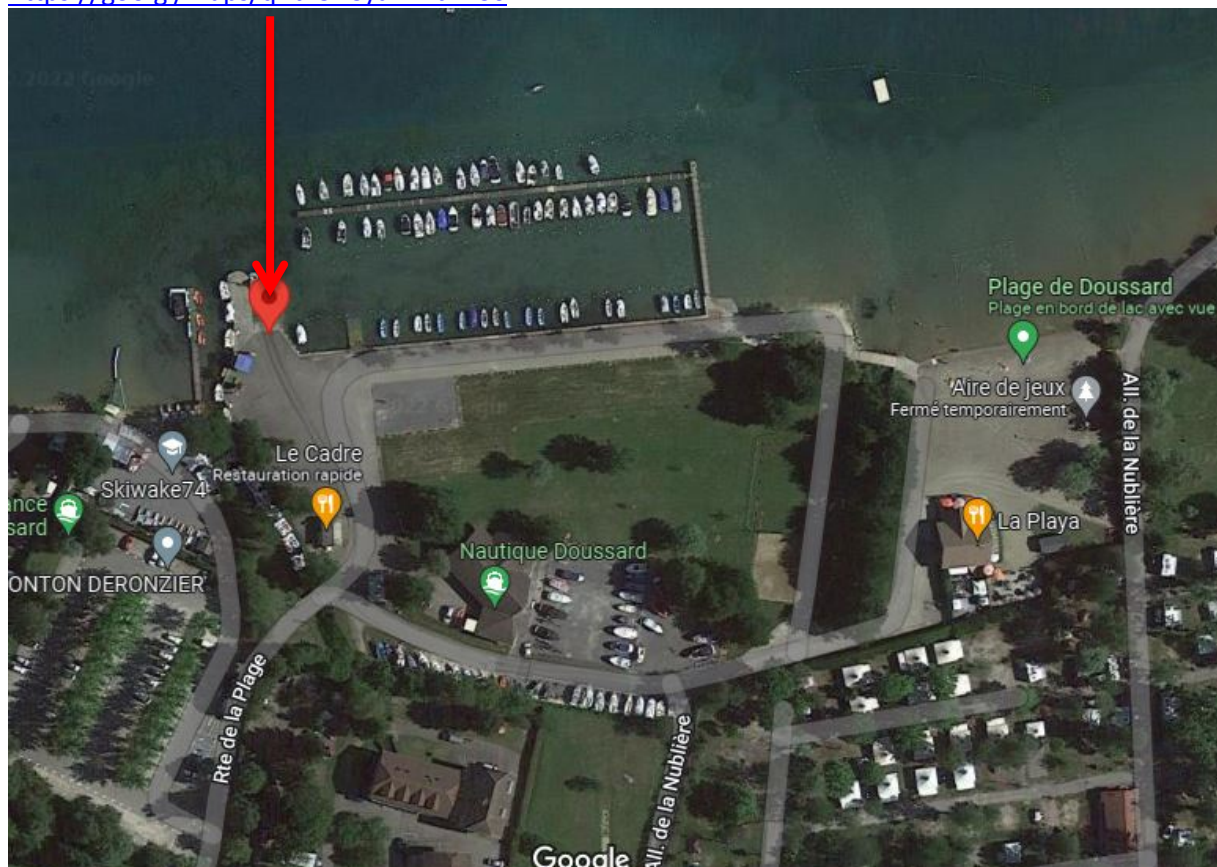
Le bureau pour l'enregistrement se trouve au Port de Doussard au **120 route de la plage 74210**.

L'ouverture de la barrière menant à la mise à l'eau se fait par lecture de plaque du véhicule enregistré.

Pour info, l'abonnement annuel donne le droit à un autocollant permettant de se garer sur le parking public à proximité sans s'acquitter de la redevance de stationnement. Il existe également des places pour garer son véhicule attelé (attention places non-nominative et souvent occupées très tôt le matin).

L'accès à la mise à l'eau est autorisé de 5h à 20h.

<https://goo.gl/maps/qVtzUECya7EndwiS6>



SAINT JORIOZ :

Accès libre du 16 septembre au 31 mai.

Une barrière est installée du 1^{er} juin au 15 septembre.

Afin de pouvoir y accéder, un badge d'accès est nécessaire. Les badges sont disponibles en mairie à partir du mois de mai, sur présentation d'un justificatif concernant le bateau (carte d'identification, attestation d'assurance), une pièce d'identité et un justificatif d'adresse.

Le demandeur devra s'acquitter de la somme correspondant à l'abonnement ainsi que d'une caution de 30 € qui lui sera remboursée à la restitution du badge.

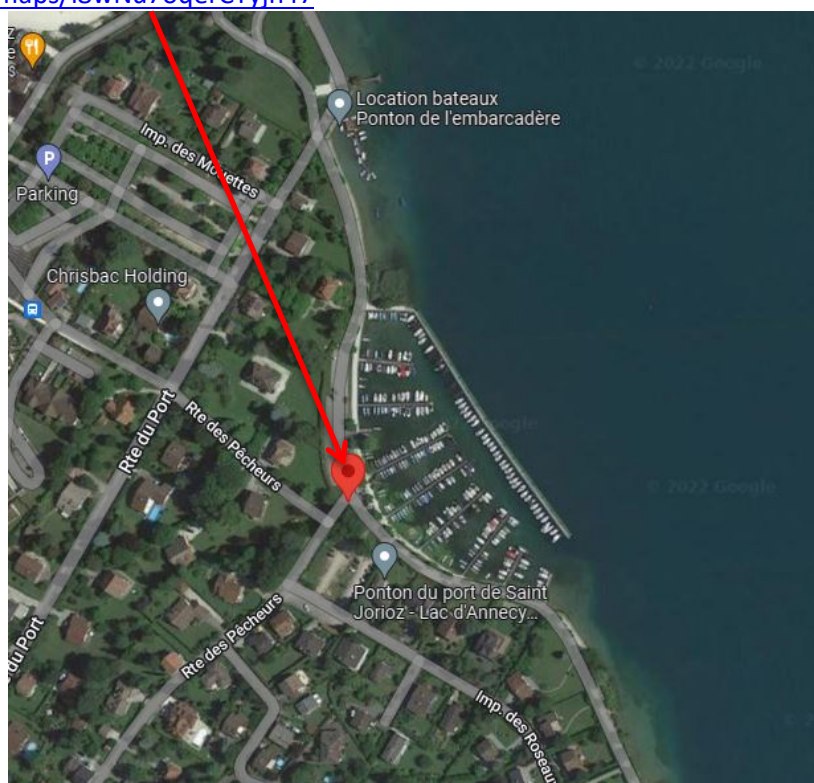
Tarifs 2022 :

TYPE D'ABONNEMENT	Journée	Semaine	Saison	Caution
COMMUNE	13,00 €	46,00 €	51,00 €	30,00 €
EXTERIEURS	17,00 €	51,00 €	128,00 €	30,00 €

Mairie Saint Jorioz : Place de la Mairie, 74410 Saint-Jorioz, 04 50 68 60 44

Accès port : Route des pêcheurs 74410 SAINT JORIOZ

<https://goo.gl/maps/i8wNu7oqerCTyjn47>



SEVRIER :

La mise à l'eau située au port communal est libre d'accès et gratuite toute l'année.

Le parking de l'espace port-plage est payant du 15 mai au 15 septembre au tarif :

- 2 € l'heure en mai-juin-septembre
- 2,20 € l'heure en juillet et en août, par horodateur sur place.

Une carte d'abonnement par véhicule pour la saison est proposée au guichet d'accueil de la Mairie au prix de 90 € pour les habitants de Sevrier et 150 € pour les extérieurs, sur présentation de la carte grise du véhicule. La remorque est considérée comme un véhicule (Voiture + remorque = 2 tickets).

Mairie de Sevrier : 2000 Rte d'Albertville, 74320 Sevrier

Accès port : Route du Port 74320 SEVRIER

<https://goo.gl/maps/VCAjXkDcLk9M5CDA>

